

CARGLASS tire les prix

Cette assurée de **GROUPAMA** témoigne : « *J'ai prêté ma voiture à un ami qui, croyant bien faire, est allé voir **CARGLASS** car il y avait un tout petit impact sur le pare-brise. Résultat : plutôt que de réparer, ils ont changé le pare-brise puisque « de toutes façons c'est votre assurance qui paiera ». Sauf que **GROUPAMA** ne cautionne plus et a remboursé la somme que leur expert juge convenable, soit la moitié de la facture. Deux mois après, je reçois une mise en demeure de **CARGLASS** pour payer la différence. »*

Effectivement, le réseau **CARGLASS** n'est plus agréé par deux des neuf caisses régionales **GROUPAMA** (*Loire-Bretagne et Centre Manche*), information que s'est bien gardé de communiquer le centre concerné.

Le service consommateurs de **CARGLASS**, dans un courrier sans signataire du 12 octobre 2018, apporte les explications suivantes :

- ↪ « **CARGLASS** a établi son propre barème de prix indépendamment de celui des constructeurs automobiles afin de pouvoir offrir à tous ses clients un service de grande qualité et différenciant de ceux de ses concurrents. »
- ↪ « **CARGLASS** n'étant plus agréé par **GROUPAMA**, c'est le tarif non agréé qui vous a été appliqué, et non plus les tarifs négociés avec nos partenaires. »

Dans le cas présent, l'expert de **GROUPAMA** confirme « une facturation globalement supérieure à ce qu'elle devrait être » et chiffre le remplacement du pare-brise à 437,53 €.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)